EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMJEVIN

Séance du 20 SEPTEMBRE 2024

Le vendredi 20 septembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique PIERRAT, le maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 16 septembre 2024.

Afférents au Conseil Municipal : 9
Étaient présents : 8
Messieurs : Dominique PIERRAT, Joël ARNOULD, Mathieu BUSSY, Jean-François FOERSTER et Cyrille REMY
Mesdames : Véronique SAUFFROY, Geneviève LIVET et Coralie BRUTO
Procuration : 1
Florent HOUOT donne procuration à Dominique PIERRAT

Secrétaire de séance : Geneviève LIVET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N°06/20092024
Approbation du projet de zonage de l'assainissement en préalable à l'enquête publique

Vu l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

Vu les propositions de zonage de l'assainissement présentées ;

Considérant que le projet de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le projet de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.

- Dit que le projet de zonage de l'assainissement tel qu'approuvé fera l'objet, conformément à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une enquête publique sur la commune de Domjevin.

- Donne pouvoir au Maire d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à ladite enquête publique.

- Prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir les frais relatifs à ladite enquête publique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Le Maire,
M. Dominique PIERRAT

Réception au contrôle de légalité le 26/09/2024 à 12h10
Réference de l'AR : 054-215401639-20240920-06_20092024-DE

Réception au contrôle de légalité le 26/09/2024 à 12h10
Référence de l'AR : 054-215401639-20240920-06_20092024-DE

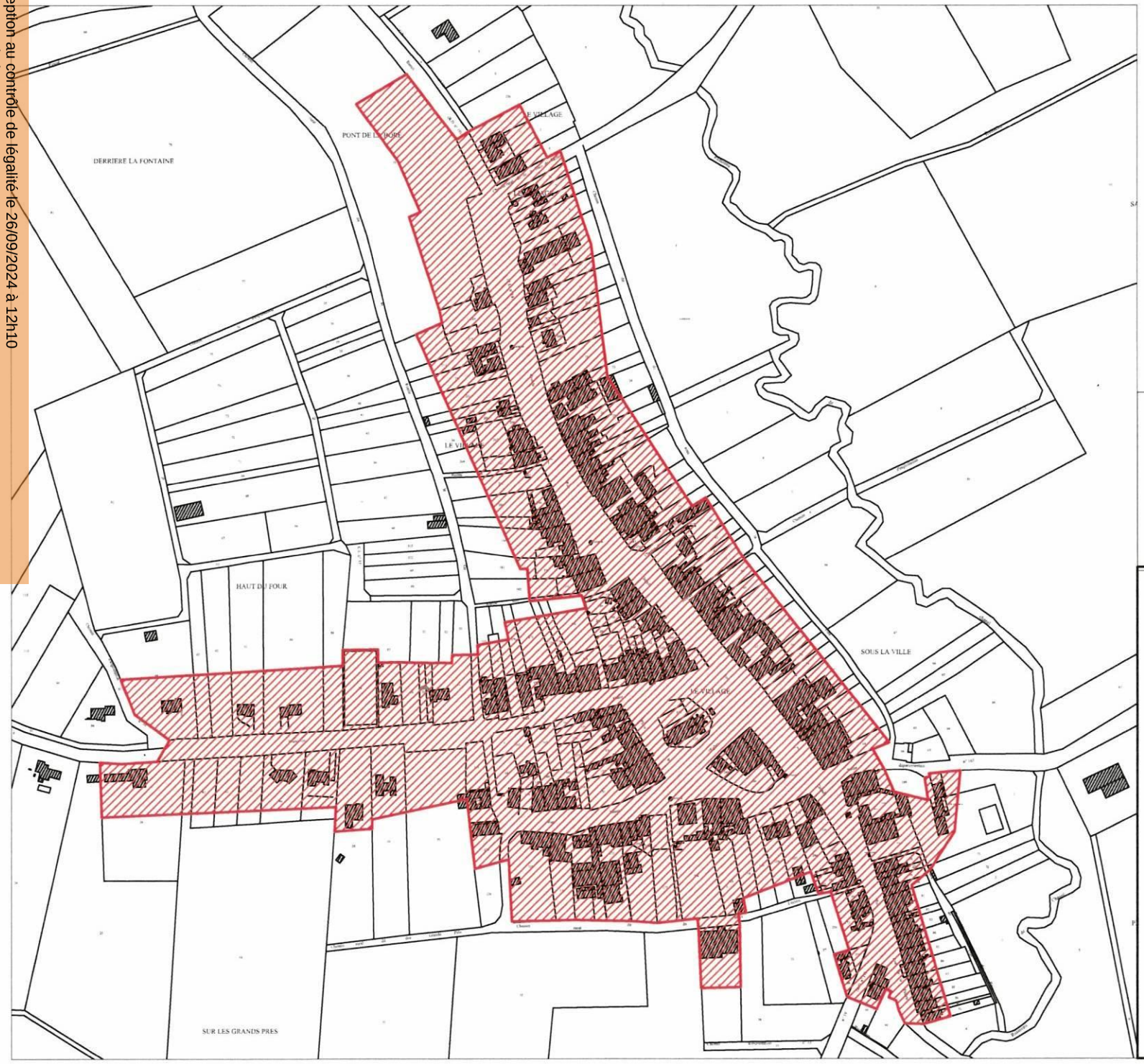

Légende :

Zone en assainissement collectif

Zone en assainissement non collectif

Maîtrise d'Ouvrage

Commune de DOMJEVIN
22 Grande Rue
54450 DOMJEVIN
Tel : 03 83 72 24 80
domjevin.mairie@orange.fr

Assainissement communal
COMMUNE DE DOMJEVIN

Maîtrise d'Oeuvre

VERDI

Verdi Ingenierie
2ème étage - Le Quai des Affaires
3, place du Général de Gaulle
88000 EPINAL

Projet de zonage
Scénario A : Assainissement collectif

PHASE	ECHELLE	SOCIETE	DESSINATEUR	SYST GEO	N° AFFAIRE	N° PLAN	Indice
	-	VERDI	MT/VDA	RGF93 : CC45	08 : 01262	1/1	A

Date	Indice	Nature de la modification
17/04/2024	A	Premiere diffusion